

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 25 mars 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 23 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jérémy BOISSON
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Hélène CROMBEZ qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

Absente et non représentée : 1 Mme Anne ESCOLA

M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.

N° DL31032021-13 : Subventions aux associations 2021

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

2020 restera une année marquée par la crise sanitaire et son lot d'incertitudes qui perdurent. La vie associative, victime de ses bouleversements, doit encore aujourd'hui composer pour reprendre ses activités à grand renforts de protocoles sanitaires, de jauge limitée, de décalages, reports ou abandons de dates, tout en se souciant du statut des intervenants et de ceux qui permettent l'exercice des activités de quelque nature qu'elles soient : culturelle, sportive et de loisirs.

Mais la crise sanitaire aura également permis de renforcer la solidarité et faire naître de nouvelles formes de création et d'expression.

La Municipalité ré-affirme ses convictions en assurant un soutien indéfectible aux acteurs du monde associatif. Elle a notamment adapté ses process et calendrier afin de se tenir à l'écoute de chacune d'entre elles.

Les associations locales ont formulé en début d'année des demandes de subvention dans le cadre de l'exercice de leurs activités ainsi que pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions retraçant leurs activités ainsi que leurs projets pour l'année 2021.

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public la subvention municipale reste une subvention d'équilibre des budgets associatifs, prenant en considération le solde du compte de résultat et la trésorerie de l'association.

D'autre part, cette année, une attention toute particulière a été demandée aux associations à la démarche environnementale et plus particulièrement aux engagements en matière environnementale lors de l'organisation de leurs événements mais également dans le cadre de leur fonctionnement au quotidien : optimisation des transports, bilan carbone, lutte contre l'utilisation du plastique à usage unique, achats responsables, optimisation des ressources (eau, électricité...), tri sélectif, gestion des déchets liés à l'événement ou l'activité organisés...

Après examen de tous les dossiers réactualisés et présentés complets par les associations, le montant proposé au vote est de 120 673 €.

VU l'avis de la commission Culture et Vie Associative en date du 24 mars 2021,

VU l'avis de la commission Sports en date du 23 mars 2021,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 24 mars 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE d'allouer les subventions 2021 aux associations, telles que déclinées suivant le document ci-annexé.

Les subventions à caractère événementiel sont conditionnées à la réalisation des événements auxquels elles se rapportent. Elles seront versées après transmission par les associations des factures justifiant des dépenses liées à la manifestation.

Un acompte pourra éventuellement être versé avant la manifestation après étude des requêtes au cas par cas.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Mme Lydia LESCOMBE ne participe pas au vote pour la subvention accordée à l'ASL Judo.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 02 AVR. 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lespaille-Médoc le :

02 AVR. 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021

Délibération du Conseil Municipal du 31 Mars 2021

ASSOCIATIONS/ COMMISSION	Proposé au vote
Culture et Vie Associative	
Arkhan Asso - événement <i>Lacanau en jeu</i>	600 €
Association des Cinémas de Proximité de la Gironde	698 €
Ecole de musique "rockschool médoc"	5 000 €
Ecole de musique "rockschool médoc" galas de fin d'année	500 €
Association Culturelle de Lacanau	2 500 €
Association Culturelle de Lacanau - événements 2021	2 000 €
Association Ici et maintenant - <i>Festival Musical'Océan</i>	6 000 €
Association Union Nationale des Combattants de Lacanau	400 €
Association Respect Animaux	1 100 €
Comité des Fêtes de la Grande Escoure	2 250 €
Comité des Fêtes du Moutchic	2 500 €
Total	23 548 €
Scolaire/Enfance/Jeunesse	
Association sportive Collège Lacanau	1 500 €
Total	1 500 €
Sports	
ASL Judo	4 000 €
ASL Judo - <i>50 ans du Club</i>	500 €
Badolac recontre interclubs	500 €
Badolac Trophée départemental des jeunes	500 €
ASL Rugby	4 000 €
ASL Danse - galas de fin d'année	2 000 €
ASL Danse - rencontres chorégraphiques : participation aux frais équipe 1	750 €
ASL Danse - rencontres chorégraphiques : participation aux frais équipe 2	750 €
Football Club Médoc Océan Lacanau Carcans	7 775 €
Lacanau Equicréation - participation aux déplacements	1 600 €
Lancer Lourd Canaulais - organisation de concours	250 €
Lacanau Surf Casting Club	250 €
Lacanau Basket Club	150 €
Lacanau Basket Club - summer ligue	500 €
Lacanau Basket Club - Fête du Club	300 €
Lacanau Escalade	400 €
Lacanau Escalade - fête de l'escalade	500 €
MEDOCVAA 33 - fête de la pirogue	600 €
Lacan'Océhand - tournoi international de Beach handball	10 000 €
Lacan'Océhand	500 €
Lacanau Surf Club - Lacanau Pro	45 000 €
Lacanau Surf Club - 100 % filles	800 €
Lacanau Surf Club - <i>Super Canailles</i>	700 €
Lacanau Surf Club - <i>Les bord'ocean sup days</i>	500 €
Lacanau Wind Trophée 24h PAV	1 200 €
Association Sportive des Golfs de Lacanau - <i>Trophée de la Ville</i>	500 €
Association Sportive des Golfs de Lacanau - <i>Grand Prix de Lacanau</i>	500 €
Association Sportive des Golfs de Lacanau - <i>40 ans du Club</i>	500 €
Sauvetage Côtier	6 000 €
Sauvetage Côtier - Championnat de Gironde	800 €
SSLO Tennis	décision reportée
SSLO Tennis - <i>tournois de tennis</i>	2 300 €
Voile Lacanau Guyenne	décision reportée
Voile Lacanau Guyenne - <i>National PAV</i>	500 €
Voile Lacanau Guyenne - <i>Trophée Claudie Chourrot</i>	500 €
Total	95 625 €
Total Général	120 673 €
Dont Total événements	86 400 €

en préfecture : 02/03/2021
 en mairie : 02/03/2021
 préfecture : 02/03/2021

